



Liquidation judiciaire du MO pendant construction

Par **DEWI44**, le **10/10/2013** à **17:29**

Bonjour,
Je suis en train de faire construire avec l'aide d'un maître d'oeuvre.
1) Ce dernier vient d'être mis en liquidation judiciaire. Quels recours ai je pour me faire rembourser ou qui doit payer un nouveau maître d'oeuvre afin de superviser la construction?
2) Ce dernier m'a fait changer d'artisan après avoir signé un premier devis. Le premier artisan demande des indemnités pour non respect du devis signé. Le MO n'a pas indiqué les conséquences de ce changement. Le nouveau devis a été fait car nous nous sommes aperçu que le MO avait oublié de mettre les portes intérieures....
Merci pour vos réponses

Par **alterego**, le **10/10/2013** à **19:26**

Bonjour,
Ce dernier vient d'être mis en liquidation judiciaire
Maître d'ouvrage, vous devez déclarer le montant de votre créance que vous avez sur le maître d'oeuvre auprès du liquidateur judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication du jugement au BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales).
<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22359.xhtml>
N'étant pas créancier privilégié du maître d'oeuvre, l'issue de la procédure paraît très incertaine pour vous.
Cordialement